

Démarche de concertation et de co-construction des politiques publiques, le SODAVI repose sur une méthodologie en 2 étapes, s'appuyant dans un premier temps sur l'établissement d'un état des lieux et d'un diagnostic des arts visuels pour le territoire francilien, puis dans un second temps sur une phase de concertation ouverte à l'ensemble des acteurs en Île-de-France.

Durant ces deux étapes, la coordination et la mise en œuvre de ce SODAVI sont assurées par le réseau d'art contemporain francilien TRAM, avec l'appui de l'agence amac et de deux instances de travail mobilisées tout au long de la démarche :

le comité de pilotage décide des grandes orientations du SODAVI. Sous la présidence de la directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, il réunit des membres de TRAM, du ministère de la Culture, du Conseil Régional d'Île-de-France, et d'autres collectivités, d'artistes et acteurs des arts visuels (école d'art, indépendant, galerie d'art, fondation...). Il a pour rôle de valider tous les éléments nécessaires à la définition et au bon déroulement de la démarche : objectifs, méthodologie, calendrier, modalités de la concertation, communication, etc.

le comité de suivi assure la mise en œuvre opérationnelle du dispositif et le bon déroulement de la démarche. Il est composé de différents acteurs du secteur des arts visuels, parmi lesquels des artistes plasticiens et des membres du réseau TRAM.

Phase 01

Mise en place de la démarche et réalisation d'un diagnostic des arts visuels en IDF

- Identification et recueil de données existantes
- Recensement des acteurs/cartographies
- Étude qualitative (entretiens avec des artistes)
- Temps de travail (réseau TRAM) et échanges avec acteurs

Phase 02

Communication sur la démarche et partage du diagnostic

- Communication sur la démarche et mobilisation des acteurs en région
- Restitution de la phase 01 et lancement de la phase de concertation

Mise en place d'une concertation élargie à l'ensemble des acteurs des arts visuels en IDF

- Organisation de 3 chantiers thématiques (9 ateliers) ouverts à tous les acteurs des arts visuels en région
- Formulation de propositions collectives pour améliorer l'accompagnement de l'artiste dans son parcours et participer à la structuration du secteur
- Fédération des acteurs au travers une instance de concertation
- Restitution finale : présentation des préconisations établies durant la concertation (objectifs à court, moyen et long terme) et annonce de la suite de ces actions

